



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le rôle de perception pour l'année 2022 est déposé au bureau municipal situé au 6120, rue Morin, Val-Morin, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes, conformément au règlement 716, le ou vers le 24 janvier 2022.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 20^e jour du mois de janvier 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 janvier 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 20 janvier 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière